



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026

Le procès-verbal de la séance est enregistré en format audio.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Parole au maire, suivi et correspondance

3.1 Parole au maire

3.2 Suivi

3.3 Correspondance

4. Période de questions des citoyens

5. Greffe et affaires juridiques

5.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 21 avril et de la séance extraordinaire du 7 mai, 2026

5.2 Demande à la Commission de la toponymie pour la correction du chemin Wilfrid

6. Ressources humaines

6.1 Demandes des employés

6.2 Remplacement de la personne responsable de la bibliothèque

7. Finances – trésorerie

7.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

7.2 Facturation du 1er au 30 avril 2026

7.3 État des comptes

7.4 Rapport financier détaillé du 1er au 30 avril 2026

7.5 Dépôt du rapport financier 2025 préparé par le vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

7.6 Nomination des administrateurs de l'Agence de Revenu Canada

8. Sécurité civile et sécurité incendie

8.1 Les rapports mensuels des directeurs du service d'incendie sont déposés au conseil

9. Travaux publics - voirie

9.1 Le rapport mensuel du directeur des travaux publics/voirie est déposé au conseil

10. Urbanisme, aménagement et environnement

10.1 Le rapport mensuel de l'inspectrice du service de l'urbanisme et de l'environnement est déposé au conseil

10.2 Le rapport des statistiques de l'Éco-Centre pour les années 2024 et 2025 est soumis aux membres du conseil pour consultation

10.3 Demande de dérogation mineure numéro 2026-03-09, 0 route 315, lot 3 382 207

11. Communication, loisirs et culture

11.1 Le rapport mensuel du greffier adjoint, chargé de projets et directeur des communications est déposé au conseil

11.2 Dépôt du rapport annuel de la bibliothèque de Mulgrave-et-Derry 2025

12. Avis de motion, règlements

12.1 Adoption du règlement 2026-03, relatif à la publication des avis publics



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

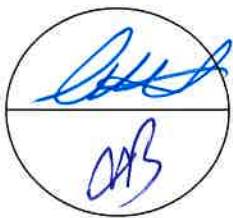
13. Affaires diverses

13.1 Poursuite de la contestation de certaines dispositions de la Loi 96

14. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

15. Période de questions des citoyens

16. Levée de la séance



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, tenue le 19 mai 2026 à 18 h 30 au 149, chemin d'Inlet, à Mulgrave-et-Derry, à laquelle est présente la conseillère Marie-France Gareau, ainsi que les conseillers Sam Burke, Jean-Marie Duchamp, Emile Givogue et Orville Miller.

La conseillère Lorraine Rochon a motivé son absence.

La conseillère Marie-France Gareau et le conseiller Jean-Marie Duchamp sont arrivés à la séance à 18 h 39.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur André Harvey.

Monsieur Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a dix (10) personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur André Harvey, Maire, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents à 18 h 30.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2. 2026-05-56 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Emile Givogue

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme présenté.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

3. Parole au maire, suivi et correspondance

3.1 Parole au maire

- Mot de bienvenue du maire, qui souhaite la bienvenue aux citoyens

3.2 Suivi

3.3 Correspondance

4. Période de questions des citoyens

- Il y a eu des questions concernant :
- Le déneigement du chemin du Lac-Saint-Sixte
- Service internet haute vitesse 5G de Bell
- La construction de l'hôtel de ville
- Dérogation mineure
- Règlement relatif aux barrières
- Les archives de la municipalité
- Les adresses courriel des élus
- Les titres des employés



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

5. Greffe et affaires juridiques

5.1 2026-05-57 - Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2026 et de la séance extraordinaire du 7 mai 2026

Conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2026 et de la séance extraordinaire du 7 mai 2026 sont déposés.

Il est proposé par Sam Burke

RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2026 et de la séance extraordinaire du 7 mai 2026.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5.2 2026-05-58 - Demande à la Commission de la Toponymie pour la correction du nom du chemin Wilfrid par Wilfred

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Toponymie du Québec a officialisé le chemin Wilfrid en août 2000 ;

CONSIDÉRANT QUE le nom du chemin était à l'origine Wilfred ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la Toponymie du Québec indique que l'origine du nom du chemin représente un odonyme qui fait référence à un prénom ;

CONSIDÉRANT QUE le nom Wilfred fait référence au nom du maire qui occupait le poste à la municipalité de Mulgrave-et-Derry de 1961 à 1963 ;

CONSIDÉRANT QUE le nom du chemin à l'origine était Wilfred ;

Il est proposé par Orville Miller

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario Briggs et son adjoint greffier, Monsieur Éric Bordeleau, à communiquer avec la Commission de la Toponymie du Québec afin de régulariser l'erreur commise en corrigeant le nom et de Wilfrid pour Wilfred pour ledit chemin.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6. Ressources humaines

6.1 2026-05-59 - Demandes des employés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'avait pas de direction générale pour la moitié de l'année en 2025 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

CONSIDÉRANT QUE pendant cette période, l'équipe administrative a subi une surcharge de travail ;

CONSIDÉRANT QU'EN plus de la surcharge de travail, l'équipe administrative a dû compléter un déménagement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 090101 et 220 214 n'ont pas pu prendre une partie de leurs vacances ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a reçu une demande des employés le 12 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'APRÈS l'analyse dudit dossier par le directeur général et greffier-trésorier, il la soumit au conseil incluant ces recommandations;

Il est proposé par Orville Miller

RÉSOLU

D'AUTORISER les employés 090101 et 220214 à reprendre un maximum de quatorze (14) jours de vacances d'ici la fin de l'année.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.2 2026-05-60 - Remplacement de la responsable de la bibliothèque

CONSIDÉRANT l'implication de la responsable de la bibliothèque dans le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la présente responsable doit s'absenter pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir les heures d'ouverture de la bibliothèque malgré l'absence de la responsable ;

Il est proposé par Marie-France Gareau

RÉSOLU

DE nommer Sylvie Charette en remplacement intérimaire de ladite responsable jusqu'à son retour.

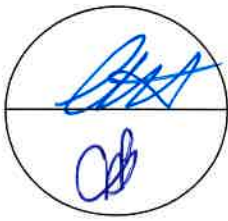
Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7. Finances – trésorerie

7.1 2026-05-61 - Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'autoriser les paiements pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

0110-20053	Vidéotron - Internet supplémentaire élection 2025	324,56\$
00111-8257	Ministre Revenu Québec - CNESST 2025	255,96\$
0112-20054	Mario B. Briggs DMA Inc.- Hon. professionnels	4 346,61\$
000113-DD	French Exc. - Déneigement 3ième versement	102 430,90\$
000114-DD	C. Berndt Exc. - Déneigement 3ième versement	113 058,75\$
0115-20055	Bell Canada - Téléphone bibliothèque	45,47\$
000116-DD	Exc. Lajeunesse - Déneigement 3ième versement	39 614,63\$
0117-20056	Dépanneur Mauzeroll - Timbres	16,27\$
000118-DD	Serge Bisson - Réparation des chemins	316,18\$
000119-DD	Waste Management - Service du 16 au 31 mars	477,71\$
000120-DD	Microrama Inf. - Appel de service 10 et 13 avril	65,54\$
0121-20057	Vidéotron - Service 1 au 31 mai	342,14\$
000122-DD	Canton Lochaber - Ordures, recyc. Écocentre	8 782,69\$
000123-DD	Numérique.ca - Support tech., formation Greffe	201,20\$
000124-DD	Cloudli Communications Ltd. - Téléphonie avril	94,64\$
0125-20058	Mario B. Briggs DMA Inc.- Hon. professionnels	4 346,61\$
000126-DD	Canton Lochaber - Remboursement ÉEQ T1 2025	20 398,00\$
000127-DD	BMR É. Charrette & Fils - Vis à béton	12,63\$
000128-DD	MRC de Papineau - Téléphonie IP garage	234,35\$
0129-20059	Receveur Général Canada - Remises employeur	3 461,80\$
0130-20060	Ministre Revenu Québec - Remises employeur	9 149,99\$
000131-DD	Imprimerie Papineauville - Copies	250,83\$
000132-DD	Waste Management - Service du 1 au 15 avril	701,72\$
0133-20061	Hydro-Québec - Garage 19 février - 21 avril	737,77\$
000134-DD	Microrama - Service, backup serveur nov-mars	588,70\$
000135-DD	Placements MacKenzie - Placements avril	1 025,96\$
000136-DD	Mastercard Solutions - Achats divers	870,02\$
000137-DD	6722717 Canada Inc. - Réparation des chemins	695,48\$
000138-DD	Éric Bordeleau - KM, allocation cellulaire	72,77\$
000139-DD	C.A. Trottier - KM congrès, inspections, cellulaire	911,57\$
000140-DD	17625880 Canada Inc. - Loyer mai 2026	2 107,87\$
000141-DD	Jean-Marie Duchamp - KM Rencontre TAC	76,56\$
TOTAL		316 015,88\$

Il est proposé par Sam Burke

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques, les dépôts directs et les chèques émis entre le 1er et le 30 avril totalisant une somme de 316 015,88 \$;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario Briggs

Directeur général et greffier-trésorier

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Facturation du 1er au 30 avril 2026



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

Dépôt de l'ensemble des factures du mois d'avril 2026 est soumis aux membres du Conseil.

7.3 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

7.4 Dépôt du rapport financier détaillé du 1er au 30 avril 2026

Le rapport détaillé est déposé aux élus pour analyse.

7.5 2026-05-62 - Dépôt du rapport financier 2025 préparé par le vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT QUE la date limite de transmission du rapport financier annuel au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - MAMH est le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Danick Richer, comptable agréé, représentant la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a complété l'audit externe et a présenté le rapport financier de l'année 2025 aux membres du conseil le 12 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le rapport est positif et démontre une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2026, le trésorier, M. Mario Briggs, a attesté la validation des informations du rapport financier 2025;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions prévues dans le Code municipal du Québec, Monsieur Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier, dépose ledit rapport financier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mario Briggs, signera et transmettra le rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – MAMH avant le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier 2025 sera publié sur le site internet à la section administration – rapport financier;

Il est proposé par Emile Givogue

RÉSOLU

D'ADOPTER ledit rapport financier 2025 tel que produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.6 2026-05-63 - Nomination des administrateurs de l'Agence de Revenu Canada

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir des administrateurs actifs désignés pour le dossier à l'agence de Revenu Canada afin d'administrer les affaires municipales;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

CONSIDÉRANT QUE les présents administrateurs ne sont plus à l'emploi de la municipalité;

Il est proposé par Orville Miller

RÉSOLU

DE NOMINER le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mario Briggs, et la directrice générale adjointe, madame Anne Pilon, comme administrateurs.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8. Sécurité civile et sécurité incendie

8.1 Le rapport mensuel du directeur du service des incendies est soumis aux membres du conseil pour consultation.

9. Travaux publics-voirie

9.1 Le rapport mensuel du directeur des travaux publics/voirie est soumis aux membres du conseil pour consultation.

10. Urbanisme, aménagement et environnement

10.1 Le rapport mensuel de l'inspectrice du service de l'urbanisme et de l'environnement est soumis aux membres du conseil pour consultation.

10.2 Le rapport des statistiques de l'Éco-Centre pour les années 2024 et 2025 est soumis aux membres du conseil pour consultation.

10.3 2026-05-64 - Demande de dérogation mineure numéro 2026-03-09, 0 route 315, lot 3 382 207

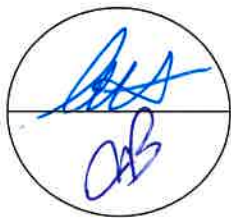
CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot portant le numéro 3 382 207, situé au 0 Route 315, a déposé une demande de dérogation mineure visant à l'implantation d'un quai en bois traité, aluminium et acier galvanisé ; sans la présence d'un bâtiment principal ; tel que le stipulé à l'article 42 du Règlement de zonage 2017-012 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été dûment analysée par le service d'urbanisme et présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 9 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a formulé une recommandation favorable à l'égard de cette demande, considérant notamment que :

- la dérogation demandée respecte l'esprit du plan d'urbanisme municipal ;
- la dérogation demandée respecte l'esprit du règlement de zonage ;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines ;
- la situation découle de circonstances particulières propres au terrain ou au bâtiment existant ;
- la dérogation constitue une solution raisonnable et conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été publié le 4 mai 2026, et qu'aucune opposition n'a été reçue ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que la demande est conforme aux critères d'analyse prévus à l'article 145.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par Jean-Marie Duchamp

RÉSOLU

QUE la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Jean-François Lapointe pour le lot 3 382 207 soit acceptée.

QUE la dérogation autorise spécifiquement la construction d'un quai d'une superficie maximale de 20 mètres carrée, hormis la passerelle.

QUE l'inspectrice en bâtiment est mandatée pour transmettre une copie de la présente résolution au demandeur et au service d'urbanisme.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

11. Greffe, communication et chargé de projet

11.1 Le rapport mensuel du greffier adjoint, chargé de projet et directeur de communication est soumis aux membres du conseil pour consultation.

11.2 Rapport annuel de la bibliothèque de Mulgrave-et-Derry 2025 est soumis aux membres du conseil pour consultation.

12. Avis de motion, règlements

12.1 2026-05-65 - Adoption du règlement numéro 2026-03 relatif à la publication des avis publics

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 avril 2026 à 18 h 30 par Jean-Marie Duchamp et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Jean-Marie Duchamp

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 2026-03 relatif à la publication des avis publics.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

13. Affaires diverses

13.1 2026-05-66 - Poursuite de la contestation de certaines dispositions de la Loi 96



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a accepté via la résolution 2023-04-038 de se joindre à titre de codemandeur à une action en justice contestant les dispositions de la Loi 96 et qu'elle désire en réitérer le mandat au cabinet d'avocats Grey Casgrain S.E.N.C. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à partager les honoraires et frais juridiques avec les autres codemandeurs, au prorata de la population, ces honoraires devant être coordonnés par la Ville et payés à la fin de chaque trimestre ;

Il est proposé par Sam Burke

RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Mulgrave-et-Derry réitère, par la présente, le mandat confié au cabinet d'avocats Grey Casgrain S.E.N.C. pour représenter la municipalité de Mulgrave-et-Derry dans sa requête devant la Cour supérieure pour contester certaines dispositions de la Loi 96 qui affectent les droits et obligations des municipalités bilingues ;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry s'engage à partager les frais et honoraires juridiques avec les autres codemandeurs, au prorata de la taille relative de sa population ;

QU'UNE dépense n'excédant pas 1,00 \$ par résident de la Ville soit réservée par chacune des municipalités codemandereses pour toutes les dépenses nécessaires à cette fin pour couvrir la demande et les plaidoiries de ladite procédure devant la Cour supérieure ;

QUE la Ville de Côte Saint-Luc recevra, au nom du cabinet Grey Casgrain, les paiements de toutes les municipalités impliquées dans cette action pour les frais juridiques du cabinet Grey Casgrain dans cette affaire ;

QUE le Conseil mandate le directeur général et greffier-trésorier de faire parvenir copie de cette résolution à la Ville de Côte Saint-Luc dans les plus brefs délais.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Note : Le conseiller M. Jean-Marie Duchamp dépose et remet son considérant au greffier avant le vote. Le considérant mentionne le suivant :

Certains documents ont été traduits, je l'apprécie beaucoup et j'apprécie l'effort de produire un résumé en français. Toutefois, un résumé demeure une interprétation du document original et ne remplace pas une traduction complète parce que ;

- Un résumé ne me permet pas de prendre connaissance intégralement du contenu ni de vérifier si certains éléments ont été omis ou interprétés ;
- Un résumé reflète le jugement de la personne qui le rédige ;
- Un résumé peut volontairement minimiser certains enjeux ;
- Un résumé sélectionne l'information jugée importante par une autre personne ;
- Un résumé peut omettre des nuances, conditions, réserves ou formulations important ;
- Un résumé constitue une interprétation du document plutôt qu'une reproduction fidèle.

Afin d'exercer pleinement mon devoir d'analyse et de prendre une décision éclairée, je considère nécessaire d'avoir accès à l'intégrité du document en



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

français. Je ne suis pas à l'aise de me prononcer sur la base d'un résumé, puisque je n'ai pas accès à l'intégralité du texte dans la langue de travail demandée.

Travailler en français implique l'accès au contenu intégral, pas seulement à une synthèse.

Adoptée à majorité

Contre : Jean-Marie Duchamp

Pour : Sam Burke, Marie-France Gareau, Emile Givogue et Orville Miller

14. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

- Phase deux de l'abattage d'arbres par Hydro-Québec
- Rapport d'Eco-Centre et les pièces de métal
- Les barrières d'entrées
- L'envoi de la résolution des armes à feu
- Les dépôts des rapports des comités seront sur le prochain procès-verbal

15. Période de questions des citoyens

- Rapport des comités
- Dérogations mineures
- Le montant à payer pour la poursuite de la contestation de certaines dispositions de la Loi 96
- Transport du tracteur à Derry
- La présentation d'info citoyen le 13 et 14 juin 2026 sera bilingue
- Publication de l'info citoyen

16. 2026-05-67 - Levée de la séance

Il est proposé par Marie-France Gareau

QUE la séance soit levée à 20 h 01.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, André Harvey, Maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 19 août 2026


André Harvey
Maire


Mario Briggs
Directeur général
et greffier-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

